

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 21 juin 2021** à compter de **20h04**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont absents :

Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller

Sont également présents :

M^e Patrice de Repentigny, greffier
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021
- 1.5 Proclamation de la ville de Saint-Rémi à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale
- 1.6 Demande de dons – Club FADOQ Saint-Rémi – Année 2021

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Engagement d'employés salariés étudiants - Délégation à la Directrice générale - Dépôt de document
- 2.2 Offre d'emploi no OE-15-2021 - Poste de préposé à la bibliothèque - Madame Josée Simard – Nomination
- 2.3 Chef aux opérations du Service de sécurité incendie - Conditions de travail - Autorisation de signatures
- 2.4 Madame Julie Hurtubise - commis-réceptionniste - Démission
- 2.5 Affichage d'un poste de commis de bureau pour le Service de sécurité incendie - Autorisation

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Étudiant à vélo - Nomination à titre de fonctionnaire désigné
- 3.2 Dépôt des procès-verbaux relatifs à la consultation publique écrite tenue du 21 mai au 7 juin 2021
- 3.3 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V633-2021-01 amendant le règlement numéro V633-2016-00 relatif au programme de subvention à l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie
- 3.4 Adoption du second projet - Règlement numéro V654-2021-17 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Omnibus)
- 3.5 Adoption - Règlement numéro V654-2021-15 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone AR.03)
- 3.6 Adoption - Règlement numéro V654-2021-18 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Puits en milieu urbain)
- 3.7 Adoption - Règlement numéro V709-2021-00 sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville et remplaçant le règlement numéro V439-03
- 3.8 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V680-2021-04 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement (Ajout du stationnement P12)

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de mai 2021 - Dépôt
- 4.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro V701-2021-01
- 4.3 Autorisation de paiement – Appel d'offres no AO-08-2019 - Construction Ghislain Lavallée Inc. - Revitalisation de l'arboretum et mise en place d'un parc canin - Acceptation finale - Libération de retenue
- 4.4 Appel d'offres no AO-01-2021 – Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable
- 4.5 Affectation de surplus non affecté relatif à l'acquisition du lot 4 459 024 (milieu humide)

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires de madame la conseillère Annie Payant – Dépôt
- 5.2 Projet du 1150, rue Notre-Dame (ILOT 15) - Servitude - Autorisation de signature
- 5.3 Rue de la Pommeraie - Conduite de refoulement - Servitude - Autorisation de signature

- 5.4 Radiation de la clause résolutoire - Serdibec Itée. et Daniel Lefebvre - 25, rue de l'Industrie
- 5.5 Entente relative au prêt d'équipement de protection individuelle (EPI) avec la MRC des Jardins-de-Napierville - Autorisation de signature
- 5.6 Location d'un terrain, soit le lot 3 846 017 - ABB Electrification Canada SRI - Autorisation de signature
- 5.7 Entente intermunicipale relative au partage des ressources-cadres en matière de sécurité incendie - Autorisation de signature

6. SERVICE DES LOISIRS

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Mandat à l'union des municipalités du Québec – Appel d'offres no CHI-20222024 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

21-06-0155

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

21-06-0156

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0157

1.5 PROCLAMATION DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que l'article 1 la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution; et

de proclamer la Ville de Saint-Rémi municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0158

1.6 DEMANDE DE DONS – CLUB FADOQ SAINT-RÉMI – ANNÉE 2021

ATTENDU la demande de dons annuelle du Club FADOQ Saint-Rémi afin de combler les déficits de leurs activités offertes aux aînés pour l'année 2021;

ATTENDU l'analyse des demandes selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que les activités organisées par le Club FADOQ Saint-Rémi cadrent parfaitement dans la Politique de la famille et des aînés adoptée par la Ville;

ATTENDU le partenariat de la Ville de Saint-Rémi, lors de la location de salles pour le souper mensuel du Club FADOQ Saint-Rémi, en mettant à la disposition dudit Club la salle Jupiter au prix de location de la salle Saturne, pour l'activité de danse, et ce, aux termes des résolutions numéros 18-11-0373 et 19-01-0022;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 5 000 \$ au Club FADOQ Saint-Rémi se détaillant comme suit:

- 3 500 \$ pour ses activités durant l'année 2021;
- 1 500 \$ pour l'organisation de la fête afin de souligner le 50e anniversaire du Club.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

21-06-0159

2.1 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS SALARIÉS ÉTUDIANTS - DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - DÉPÔT DE DOCUMENT

L'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés salariés surnuméraires, occasionnels, temporaire, auxiliaires et étudiants au directeur général.

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement en date du 8 juin 2021.

21-06-0160

2.2 OFFRE D'EMPLOI NO OE-15-2021 - POSTE DE PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE - MADAME JOSÉE SIMARD – NOMINATION

ATTENDU l'offre d'emploi numéro OE-15-2021 pour le poste de préposé à la bibliothèque (à temps partiel);

ATTENDU l'intérêt pour ledit poste de Madame Josée Simard, commis-réceptionniste;

ATTENDU la recommandation de madame Vicky Mailloux, directrice de la Bibliothèque;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

d'autoriser, dès que le poste de commis-réceptionniste sera pourvu, la nomination et le transfert de madame Josée Simard au poste de préposé à la bibliothèque (à temps partiel), au salaire et aux conditions prévus pour ledit poste à la convention collective des cols blancs et des cols bleus de la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0161

2.3 CHEF AUX OPÉRATIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - CONDITIONS DE TRAVAIL - AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU qu'en 2018 un contrat de travail fut conclu entre la Ville et monsieur Éric Maillé relativement à son poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie afin d'établir ses conditions de travail;

ATTENDU qu'une révision dudit contrat de travail s'impose afin de l'adapter à la nouvelle réalité qui prévaudra à la suite de la signature, par la Ville, de l'entente intermunicipale relative au partage des ressources-cadres en matière de sécurité incendie;

ATTENDU que monsieur Maillé n'effectuera plus de tâches administratives sous forme d'un montant forfaitaire annuel réparti en versements hebdomadaires égaux tel que la saisie de la paye, la gestion du parc véhiculaire, l'émission des permis de brûlage, la gestion de la formation et la conception de certains horaires de travail;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir les conditions d'emploi du poste de chef aux opérations du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Rémi occupé par monsieur Maillé, en procédant à la signature d'un contrat de travail révisé avec ce dernier;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance du projet de contrat de travail révisé de monsieur Éric Maillé (Projet contrat de travail PEM 2021-06-15) déposé sur la plateforme Conseil sans papier;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Michel Drouin, directeur du Service de sécurité incendie;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser la signature du contrat de travail révisé de monsieur Éric Maillé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0162

2.4 MADAME JULIE HURTUBISE - COMMIS-RÉCEPTIONNISTE - DÉMISSION

Le conseil municipal prend acte de la démission de madame Julie Hurtubise au poste de commis-réceptionniste avec prise d'effet le 3 juin 2021 et la remercie pour les services qu'elle a rendus pour la Ville de Saint-Rémi.

21-06-0163

2.5 AFFICHAGE D'UN POSTE DE COMMIS DE BUREAU POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - AUTORISATION

ATTENDU que les modifications imminentes des conditions de travail du chef aux opérations du Service de sécurité incendie feront en sorte que ce dernier n'assumera plus de tâches administratives comme la saisie de la paye, la gestion du parc véhiculaire, l'émission des permis de brûlage, la gestion de la formation et la conception de certains horaires de travail;

ATTENDU que les tâches actuelles assumées par le directeur du Service de sécurité incendie représentent déjà une charge de travail à temps plein;

ATTENDU que le Service de sécurité incendie doit obtenir l'aide d'un commis de bureau à raison de trois jours par semaine afin d'effectuer des tâches administratives au sein de ce Service;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Michel Drouin, directeur du Service de sécurité incendie;

ATTENDU qu'au sein du poste numéro 02-220-00-141 des sommes sont disponibles afin de pourvoir à cette dépense;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'affichage d'un commis de bureau affecté au Service de sécurité incendie à raison de trois jours par semaine afin d'effectuer des tâches administratives au sein du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

21-06-0164

3.1 ÉTUDIANT À VÉLO - NOMINATION À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Saint-Rémi peut se doter d'un règlement afin de nommer un fonctionnaire désigné pour l'application de sa réglementation;

ATTENDU que le règlement V657-2017-00 et ses amendements édictent les pouvoirs du fonctionnaire désigné, dont notamment, le pouvoir d'accéder aux propriétés aux fins d'application des règlements d'urbanisme;

ATTENDU qu'à la suite de l'embauche de monsieur Ninganga Kenguynya au titre d'étudiant à vélo affecté au Service de la planification du territoire, il y a lieu de procéder à sa nomination à titre de fonctionnaire désigné afin qu'il puisse accéder légalement et sans opposition sur les propriétés privées;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

de nommer monsieur Ninganga Kenguynya, étudiant à vélo affecté au Service de la planification du territoire, à titre de fonctionnaire désigné au sens de l'article 1.2.1 du règlement V657-2017-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0165

3.2 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX RELATIFS À LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE TENUE DU 21 MAI AU 7 JUIN 2021

ATTENDU qu'en vertu des arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite;

Le greffier dépose le procès-verbal relatif à la consultation publique écrite ayant eu lieu du 21 mai au 7 juin 2021, concernant le premier projet de règlement numéro V654-2021-17 et le projet du règlement numéro V654-2021-18.

21-06-0166

3.3 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V633-2021-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V633-2016-00 RELATIF AU PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Madame Annie Payant, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V633-2021-01 amendant le règlement numéro V633-2016-00 relatif au programme de subvention à l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie.
- dépose le projet du règlement intitulé : Règlement numéro V633-2021-01 amendant le règlement numéro V633-2016-00 relatif au programme de subvention à l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie.

21-06-0167

3.4 ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (OMNIBUS)

ATTENDU l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui décrète que le Conseil de la municipalité adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

ATTENDU le dépôt du premier projet de règlement numéro V654-2021-17 lors de la séance ordinaire du 17 mai 2021;

ATTENDU que ce second projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet;

ATTENDU la tenue d'une consultation écrite tenue du 21 mai au 7 juin 2021;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du greffier relatif à la consultation écrite et la tenue de celle-ci conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU qu'aucune question ni observation écrite n'a été reçue pendant la tenue de cette consultation écrite;

ATTENDU que depuis le dépôt du premier projet de règlement, des modifications ont été apportées à l'article 3 afin de préciser que les autorisations du conseil municipal devront se faire uniquement à l'intérieur du périmètre urbain ainsi qu'aux articles 5 et 15 afin de corriger des erreurs d'écritures;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le second projet de règlement numéro V654-2021-17, intitulé : Règlement numéro V654-2021-17 amendement le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Omnibus), soit adopté avec les modifications mentionnées au 7e attendu du préambule; et

que soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la tenue d'un registre et du processus d'approbation référendaire et qu'à cet effet il publie l'avis requis, le tout en conformité avec les arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0168

3.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (ZONE AR.03)

ATTENDU le dépôt du premier projet de règlement numéro V654-2021-15 lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

ATTENDU la tenue d'une consultation écrite tenue du 23 avril au 10 mai 2021;

ATTENDU les question et observation écrites reçues pendant la tenue de cette consultation écrite;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro V654-2021-15;

ATTENDU qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V654-2021-15, intitulé : Règlement numéro V654-2021-15 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone AR.03), soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0169

3.6 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (PUITS EN MILIEU URBAIN)

ATTENDU le dépôt du projet de règlement numéro V654-2021-18 lors de la séance ordinaire du 17 mai 2021;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro V654-2021-18;

ATTENDU la tenue d'une consultation écrite tenue du 21 mai au 7 juin 2021;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du greffier relatif à la consultation écrite et la tenue de celle-ci conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU qu'aucune question ni observation écrite n'a été reçue pendant la tenue de cette consultation écrite;

ATTENDU que depuis le dépôt du projet de règlement, une modification a été apportée;

ATTENDU qu'une partie du texte de l'article 2 a été modifié afin que nous puissions lire que la capacité du puits devra être de moins de 75m³/jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution; et

que le règlement numéro V654-2021-18 intitulé : Règlement numéro V654-2021-18 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Puits en milieu urbain), soit adopté avec les modifications mentionnées au 7e attendu du préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0170

3.7 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V709-2021-00 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V439-03

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 17 mai 2021 en référence au règlement numéro V709-2021-00

sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville et remplaçant le règlement numéro V439-03;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V709-2021-00, intitulé : Règlement numéro V709-2021-00 sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville et remplaçant le règlement numéro V439-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0171

3.8 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V680-2021-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE NUMÉRO V680-2019-00 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (AJOUT DU STATIONNEMENT P12)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V680-2021-04 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement (Ajout du stationnement P12).
- dépose le projet du règlement numéro V680-2021-04 intitulé : règlement numéro V680-2021-04 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement (Ajout du stationnement P12).

4 SERVICE DES FINANCES

21-06-0172

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE MAI 2021 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de mai 2021 des comptes à payer au montant de 847 228,67 \$ et des chèques à ratifier au montant de 1 219 058,71 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière

21-06-0173

4.2 DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER – RÈGLEMENT NUMÉRO V701-2021-01

Le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 21 mai au 7 juin, sur le règlement numéro V701-2021-01 modifiant le règlement numéro V701-2020-00 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 255 244 \$.

21-06-0174

4.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES NO AO-08-2019 - CONSTRUCTION GHISLAIN LAVALLÉE INC. - REVITALISATION DE L'ARBORETUM ET MISE EN PLACE D'UN PARC CANIN - ACCEPTATION FINALE - LIBÉRATION DE RETENUE

ATTENDU qu'un contrat pour la réfection des travaux de revitalisation de l'arboretum et la mise en place d'un parc canin a été adjudgé à la société Construction Lavallée Inc.. d'une somme de 250 250 \$, taxes en sus, à la suite de l'appel d'offres numéro AO-08-2019 (résolution no 19-09-0259);

ATTENDU la résolution 20-07-0592 qui autorisait le paiement de la retenue à la suite de l'acceptation provisoire;

ATTENDU le décompte progressif no 6 de 12 372,50 \$, taxes en sus, facture no 5121 datée du 7 juillet 2020, soit le montant de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5%) à la suite de l'acceptation définitive des travaux;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet et déjà affecté au projet numéro 19-02;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement de la retenue finale au montant de 12 372,50 \$, taxes en sus (facture no 5121), à la société Construction Ghislain Lavallée Inc. pour la réfection des travaux de revitalisation de l'arboretum et la mise en place d'un parc canin, représentant la retenue contractuelle de cinq pour cent (5%) à la suite de l'acceptation définitive des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0175

4.4 APPEL D'OFFRES NO AO-01-2021 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public no AO-01-2021 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que l'estimation des coûts évaluée par la firme GBI Experts-Conseils Inc. avant la période d'appel d'offres est d'environ 7 887 462.90\$, taxes en sus;

ATTENDU que huit (8) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT Taxes en sus
9329-0146 Québec Inc. (M Potvin Excavation)	10 871 082,96\$
T.G.C. Inc.	10 901 500,32\$
Ali Excavation Inc.	10 935 252,74\$
Groupe Michel Leclerc Inc.	11 125 000,00\$
Construction Deric Inc.	11 214 622,75\$
Tisseur Inc. et Construction J.P. Roy Inc.	11 383 099,86\$
Eurovia Québec Construction Inc.	11 721 945,70\$
Loiselle Inc.	11 956 512,29\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Pascal Rochette, ingénieur de la firme GBI Experts-Conseils Inc., de madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat no AO-01-2021 à l'entreprise 9329-0146 Québec Inc. (M. Potvin Excavation), étant le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU que l'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement numéro V701-2021-01 modifiant le règlement numéro V701-2020-00 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 255 244 \$,

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le règlement d'emprunt numéro V701-2020-00 et son amendement numéro V701-2021-01 et prévus dans la subvention du programme de taxes sur l'essence et le contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat no AO-01-2021 à l'entreprise 9329-0146 Québec Inc. (M. Potvin Excavation), étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 10 871 082.96 \$, taxes en sus, (12 499 027.63 \$, taxes incluses), pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potables et de nouvelles conduites d'adduction sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement numéro V701-2021-01 modifiant le règlement numéro V701-2020-00 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 255 244 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0176

4.5 AFFECTATION DE SURPLUS NON AFFECTÉ RELATIF À L'ACQUISITION DU LOT 4 459 024 (MILIEU HUMIDE)

ATTENDU que depuis l'adoption de la résolution numéro 21-05-0148, quelques ajustements sont nécessaires;

ATTENDU qu'une première affectation du surplus non affecté d'un montant de 287 951,36 \$ a été autorisée;

ATTENDU qu'une affectation supplémentaire d'un montant de 41 210,53 \$ est requise pour le paiement de remboursement des taxes foncières dû au vendeur, pour le paiement des frais judiciaires, ainsi que pour le 50 % de la taxe de vente du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'affectation de la somme de 41 210,53 \$ du surplus non affecté pour le paiement du remboursement des taxes foncières dû au vendeur, pour le paiement des frais judiciaires, ainsi que pour le 50 % de la taxe de vente du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

21-06-0177

5.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNIE PAYANT – DÉPÔT

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Annie Payant dépose devant le conseil municipal une déclaration écrite mise à jour de ses intérêts pécuniaires.

21-06-0178

5.2 PROJET DU 1150, RUE NOTRE-DAME (ILOT 15) - SERVITUDE - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'aux termes de l'entente concernant le projet du 1150, rue Notre-Dame (ILOT 15) intervenue entre la Ville de Saint-Rémi et la société 9385-3612 Québec Inc. en date du 2 juin 2021, cette dernière s'est engagée à céder à la Ville, pour la somme nominale d'un dollar (1,00 \$), une servitude de drainage afin de maintenir, réparer, remplacer ou améliorer au besoin une conduite d'égout pluvial et/ou un fossé aménagés sur une partie des lots numéros 6 420 483 et 6 420 487;

ATTENDU que ladite servitude est montrée sur le plan préparé par Louise Rivard, arpenteure-géomètre, le 21 avril 2021, sous le numéro 22599 de ses minutes, lequel est annexé à ladite entente;

ATTENDU que l'ensemble des frais relatifs à l'établissement de cette servitude sera à la charge de ladite société;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude pour maintenir, réparer, remplacer ou améliorer au besoin une conduite d'égout pluvial et/ou un fossé aménagés sur une partie des lots numéros 6 420 483 et 6 420 487;

que les frais et honoraires relatifs à l'établissement de cette servitude soit à la charge exclusive de la société 9385-3612 Québec Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0179

**5.3 RUE DE LA POMMERAIE - CONDUITE DE REFOULEMENT - SERVITUDE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU qu'en prévision de l'installation d'un système de traitement du strontium dans l'eau potable, la Ville doit procéder à l'installation d'une conduite de refoulement d'eau usée de 150 mm sur plusieurs lots situés sur son territoire et notamment, sur une partie du lot 3 847 846;

ATTENDU qu'afin de procéder à l'installation de ladite conduite, la ville doit obtenir, de la part des propriétaires du lot 3 847 846, une servitude réelle et perpétuelle afin de placer, maintenir, réparer entretenir, remplacer ou améliorer au besoin une conduite de refoulement d'eau usée sur une partie du lot 3 847 846 en vue de l'installation et l'exploitation d'un système de traitement du strontium;

ATTENDU qu'une description technique a été confectionnée par monsieur Denis Moreau, arpenteur-géomètre, en date du 14 mai 2021, sous le numéro 34328 de ses minutes;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'établissement d'une servitude sur une partie du lot 3 847 846, tel que montré au plan préparé par monsieur Denis Moreau, arpenteur-géomètre, en date du 14 mai 2021, sous le numéro 34328 de ses minutes afin de placer, maintenir, réparer entretenir, remplacer ou améliorer au besoin une conduite de refoulement d'eau usée;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude préparé par le notaire instrumentant au dossier; et

que les frais et honoraires relatifs à l'établissement de cette servitude soient à la charge exclusive de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0180

**5.4 RADIATION DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE - SERDIBEC LTÉE. ET DANIEL LEFEBVRE
- 25, RUE DE L'INDUSTRIE**

ATTENDU qu'un acte de vente par la Ville de Saint-Rémi à la société Serdibec Ltée et monsieur Daniel Lefebvre est intervenu le 29 mai 2003 devant Me Robert Légaré, notaire, et a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Jean sous le numéro 10 447 150;

ATTENDU la demande de mainlevée générale et finale de la clause résolutoire mentionnée au paragraphe A) de la CLAUSE SPÉCIALE dudit acte de vente;

ATTENDU qu'un bâtiment a été construit tel qu'exigé à l'acte de vente et conformément aux dispositions réglementaires applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'accorder mainlevée générale et finale de la clause résolutoire créée en faveur de la Ville par la société Serdibec Ltée et monsieur Daniel Lefebvre aux termes de l'acte publié sous le numéro 10 447 150, tel que mentionné à l'acte préparé par Me Clément Leblanc, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite mainlevée afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0181

5.5 ENTENTE RELATIVE AU PRÊT D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) AVEC LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'un pompier éligible du Service de sécurité incendie de Saint-Rémi est également un employé de la MRC des Jardins-de-Napierville affecté à la prévention incendie;

ATTENDU que dans le cadre de ses deux emplois, ce dernier doit utiliser les mêmes équipements de protection individuels;

ATTENDU le désir de la Ville de Saint-Rémi et de la MRC des Jardins-de-Napierville d'optimiser les ressources matérielles et financières;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville et de la MRC de convenir d'une entente relativement au prêt d'équipement de protection individuelle;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Rémi a bien pris connaissance du projet d'entente déposé le 11 juin 2021 sur la plateforme Conseil sans papier;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Michel Drouin, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser la conclusion d'une l'entente relative au prêt d'équipement de protection individuelle (EPI) avec la MRC des Jardins-de-Napierville; et

que la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence la directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0182

5.6 LOCATION D'UN TERRAIN, SOIT LE LOT 3 846 017 - ABB ELECTRIFICATION CANADA SRI - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU le désir de la Ville d'augmenter l'offre d'espaces de stationnement municipaux sur son territoire;

ATTENDU que la proposition de location de l'entreprise ABB Electrification Canada SR faite à la Ville pour la location de son terrain vacant situé sur la rue Lachapelle Est à proximité de l'intersection de la même rue et de la rue Notre-Dame (lot 3 846 017), se résume comme suit:

- la signature d'un bail d'une durée de 5 ans incluant une clause permettant la résiliation de ce dernier par l'entreprise ou la Ville, et ce, dans un délai de 2 mois suivants un avis écrit à l'autre partie ainsi qu'une clause d'option de renouvellement;
- moyennant un loyer payable en 60 versements mensuels de 1 200 \$ (plus taxes applicables);
- que l'entreprise sera responsable du paiement des taxes foncières relativement audit lot;
- que la Ville sera responsable de l'entretien de l'espace de stationnement;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec ABB Electrification Canada SRI, relatif à location, par la Ville, du lot 3 846 017 pour servir à des fins de stationnement municipal;

Ce bail d'une durée de 5 ans prenant effet à la date de sa signature et, inclura notamment:

- une clause permettant sa résiliation par l'entreprise ou la Ville, et ce, dans un délai de 2 mois suivant un avis écrit à l'autre partie;
- une clause d'option de renouvellement;
- une clause mentionnant qu'un loyer sera payable en 60 versements mensuels de 1 200 \$ (plus taxes applicables); et
- une clause mentionnant qu'ABB Electrification Canada SRI assumera le paiement des taxes foncières relativement audit lot et que la Ville sera responsable de l'entretien de l'espace de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-0183

5.7 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE DES RESSOURCES-CADRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la résolution numéro 21-05-0152 adoptée le 17 mai 2021 qui autorisait la signature d'une entente intermunicipale relative au partage des ressources-cadres en matière de sécurité incendie entre la Ville de Saint-Rémi et 4 autres municipalités de la MRC des jardins-de Napierville, soit Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Sainte-Clotilde et Saint-Édouard;

ATTENDU que l'ensemble des municipalités, à l'exception de la municipalité de Sainte-Clotilde, entendent confirmer leur adhésion à ladite entente en procédant chacune à l'adoption d'une résolution à cet effet;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Rémi a pris connaissance du projet d'entente déposé le 21 juin 2021 sur la plateforme Conseil sans papier;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 21-05-0152 afin d'autoriser la signature d'une entente entre la Ville et un minimum de 3 autres municipalités de la MRC;

ATTENDU qu'advenant le cas où la municipalité de Sainte-Clotilde et/ou toute autre municipalité de la MRC désiraient participer au partage de ressources-cadres en sécurité incendie, une nouvelle entente devra être signée;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que la présente résolution remplace la résolution numéro 21-05-0152 adoptée le 17 mai 2021;

d'autoriser la signature d'une entente relative au partage de ressources-cadres en sécurité incendie avec les municipalités de Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard;

d'autoriser la signature d'une nouvelle entente advenant le cas où la municipalité Sainte-Clotilde et/ou toute autre municipalité de la MRC décidaient d'adhérer à une entente intermunicipale relative au partage de ressources-cadres en sécurité incendie; et

que la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence la directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

21-06-0184

9.1 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES NO CHI-20222024 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi (ci-après appelée la « Municipalité ») a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

que la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2022 au le 31 décembre 2024 et visant l'achat de sulfate d'aluminium (alun) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

que la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024;

que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui en ligne à la date fixée;

que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

que la Municipalité confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les celles non membres de l'UMQ;

qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

21-06-0185

12 CORRESPONDANCE

Lettre en date du 19 mai 2021 de madame Caroline Proulx, ministre du tourisme, informant la Ville de l'aide financière de 22 500 \$ qui lui est accordée dans le cadre du volet 2 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques, soit la somme de 15 000 \$ pour soutenir l'édition 2021 de la Fiesta des cultures ainsi qu'une somme additionnelle de 7 500 \$ en raison des impacts causés par la pandémie de la COVID-19.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens que le 23 juin à 22 h, des feux d'artifice aériens éclaireront le ciel de Saint-Rémi, et ce, à 3 endroits différents et en simultanément; et que 5 à 10 minutes avant le début, 3 fusées seront lancées pour vous indiquer l'endroit où auront lieu les feux. De plus, elle ajoute que le 23 juin sera mis en ligne, sur le site Internet de la Ville, le discours patriotique lu par les élus;

Elle mentionne également que le 24 juin de 13 h à 17 h, un spectacle ambulant avec Tony la Sauce, le DJ D-Vice et le saxophoniste Vinny Falcone circulera dans les rues de la ville sur une remorque;

Madame Gagnon-Breton souligne que débiteront, dès le lundi 28 juin en soirée, des cours gratuits en plein air;

De plus, elle informe les citoyens que le 29 juin marquera le retour de la *tente de lecture* où, de parc en parc, des employés de la bibliothèque feront la lecture aux personnes présentes lors cette activité. Elle mentionne qu'il sera également possible d'emprunter des livres sous la *tente*;

Elle annonce le retour de notre cinéma en plein air au parc Jean-Paul Ferdais où 4 présentations auront lieu au cours de l'été, dont la première présentation aura lieu le vendredi 25 juin à 21 h;

Madame Gagnon-Breton souligne également que 8 soirées musicales sous les étoiles auront lieu sur le parvis de l'église au cours de l'été, soit les jeudis à 20 h 30 du 8 juillet au 26 août;

En terminant, madame la mairesse mentionne que la collecte des déchets aura lieu les jeudis 24 juin et 1^{er} juillet, même si ces derniers sont des jours fériés.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions qui ont été reçues par courriel ainsi qu'à celles du public.

21-06-0186

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 21 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Me Patrice de Repentigny, notaire
Greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 21 JUIN 2021
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 22 juin 2021.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 22 juin 2021.

**Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière**